



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016**Délibération n° 2016-01****VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DU BUDGET COMMUNAL****Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		375 000.00		298 571.81		673 571.81
Opérations de l'exer	1 045 025.38	1 167 533.26	453 840.66	468 415.93	1 498 866.04	1 635 949.19
TOTAUX	1 045 025.38	1 542 533.26	453 840.66	766 987.74	1 498 866.04	2 309 521.00
Résultats de clôture		497 507.88		313 147.08		810 654.96
Restes à réaliser			69 365.00	48 583.00	69 365.00	48 583.00
TOTAUX CUMULES	1 045 025.38	1 542 533.26	523 205.66	815 570.74	1 568 231.04	2 358 104.00
Résultats définitifs		497 507.88		292 365.08		789 872.96

AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_01-DE
Reçu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/02

Cachet et paraphe



sm

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016-01 (suite)

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DU BUDGET COMMUNAL**

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2015 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_02-DE
Reçu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/03

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016-02

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
DU BUDGET COMMUNAL**

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2015,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_03-DE
Reçu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/04

Cachet et paraphe



SMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016-03

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015
DU BUDGET COMMUNAL**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2015, statuant sur les résultats de l'exercice 2015 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 497 507,88 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- excédent reporté – section de fonctionnement
(compte 002) 350 000,00 €
- virement à la section d'investissement (compte 1068) 147 507,88 €

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_04-DE
Reçu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/05

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016-04

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2016

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2016 les taux d'imposition des taxes directes locales.

Il rappelle que le produit fiscal attendu concernant les Taxes d'Habitation, Foncière (bâtie) et Foncière (non bâtie) contribue à l'équilibre du budget de la commune.

Le Maire propose de porter les taux d'imposition pour l'année 2016 à :

Taxe d'Habitation	13,08 %
Taxe Foncière (bâtie)	8,68 %
Taxe Foncière (non bâtie)	27,20 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter lesdits taux d'imposition tels qu'énoncés ci-dessus.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_05-DE
Regu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/06

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016-05

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2015 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2015 s'élevant à 497 507,88 euros à la section de fonctionnement pour un montant de 350 000,00 euros (compte 002) et à la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 147 507,88 euros.

Précise que le budget principal 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 2 905 177,40 euros (fonctionnement et investissement).

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget Primitif 2016 de la Commune arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-2016 0331-2016_06-DE
Reçu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/07

Cachet et paraphe



JMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thèle
06440 PEILLON**Séance du 31 mars 2016****Délibération n° 2016-06****VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT****Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe eau et assainissement dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		69 679.68		22 654.23		92 333.91
Opérations de l'exerc.	110 485.28	221 473.98	56 347.46	40 254.00	166 832.74	261 727.98
TOTAUX	110 485.28	291 153.66	56 347.46	62 908.23	166 832.74	354 061.89
Résultats de clôture		180 668.38		6 560.77		187 229.15
Restes à réaliser			5 700.00		5 700.00	
TOTAUX CUMULES	110 485.28	291 153.66	62 047.46	62 908.23	172 532.74	354 061.89
Résultats définitifs		180 668.38		860.77		181 529.15

AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_06-DE
Reçu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/08

Cachet et paraphe



SJR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016-06 (suite)

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2015 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_07-DE
Reçu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/09

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016-07

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2015,

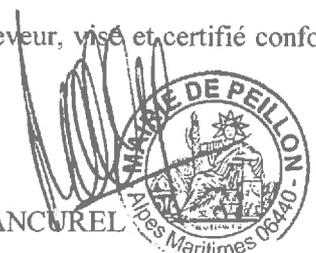
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 31 mars 2016****Délibération n° 2016-08****AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT****Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2015, statuant sur les résultats de l'exercice 2015 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 180 668,38 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- excédent reporté – section de fonctionnement (compte 002) 4 433,35 €
- virement à la section d'investissement (compte 1068) 176 235,03 €

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_09-DE
Reçu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/11

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016-09

VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2015 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2015 s'élevant à 180 668,38 euros à la section de fonctionnement pour un montant de 4 433,35 (compte 002) et à la section d'investissement pour un montant de 176 235,03 (compte 1068).

Précise que le budget principal 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 384 819,29 euros (fonctionnement et investissement).

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget Primitif 2016 de la Commune arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_10-DE
Reçu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/12

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016**Délibération n° 2016-10****VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE****Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe cimetière dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		2 808.17	27 555.02		27 555.02	2 808.17
Opérations de l'exerc		733.37				733.37
TOTAUX		3 541.54	27 555.02		27 555.02	3 541.54
Résultats de clôture		3 541.54	27 555.02		24 013.48	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		3 541.54	27 555.02		27 555.02	3 541.54
Résultats définitifs		3 541.54	27 555.02		24 013.48	

AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_10-DE
Recu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/13

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016-10 (suite)

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2015 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_11-DE
Reçu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/14

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016-11

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2015,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_12-DE
Reçu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/15

Cachet et paraphe



J.M.
Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016-12

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2015, statuant sur les résultats de l'exercice 2015 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 3 541,54 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat à la section de fonctionnement (compte 002).

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_13-DE
Reçu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/16

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016-13

VOTE DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE 2016

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2015 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2015 s'élevant à 3 541,54 euros à la section de fonctionnement (compte 002).

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget Primitif 2016 de la Commune arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_14-DE
Reçu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/17

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016-14

VENTE D'UN BIEN COMMUNAL SITUE AU VIEUX VILLAGE

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Monsieur le Maire rappelle :

Par délibération du 5 juin 2014, n° 2014-37 le Conseil Municipal a autorisé l'incorporation de plein droit du bien vacant suivant dans le domaine communal :

- Lot 6 dépendant de l'immeuble cadastré section A n° 571 pour 90 centiares, A n° 572 pour 9 centiares et A 835 pour 5 centiares consistant en une grande pièce d'une superficie totale de 41,95 m², sise au rez-de-chaussée côté nord de l'immeuble au Vieux Village.

Par arrêté du 7 juillet 2014, n° 2014/50 ce bien vacant a été incorporé dans le domaine communal.

Le 22 juillet 2014 par acte publié et enregistré au service de la publicité foncière de Nice 4 ce bien est devenu propriété de la commune de Peillon.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'autorisation de le vendre au prix de 50 000,00 euros (hors frais d'enregistrement).

Monsieur Laurent BERTHELOT domicilié au Vieux Village, s'est porté acquéreur de ce bien.

OUI l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

AUTORISE la vente de ce bien à Monsieur Laurent BERTHELOT au prix de 50 000,00 euros ; les frais d'enregistrement étant à sa charge.

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches relatives à la vente et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_15-DE
Reçu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/18

Cachet et paraphe



JMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016-15

SURTAXE COMMUNALE ASSAINISSEMENT

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Monsieur le Maire expose,

Vu le contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement attribué à la société ORFEO (VEOLIA EAU), par délibération n°2015-40 en date du 15 décembre 2015,

Au vu du Budget assainissement, des charges et des recettes annuelles, une surtaxe communale assainissement doit être fixée, conformément aux dispositions prévues à l'article 31 dudit contrat d'affermage, afin de permettre l'équilibre de la section fonctionnement du budget.

La surtaxe communale assainissement est une redevance perçue par ORFEO (VEOLIA EAU) sur la facture d'eau de l'usager du service public d'assainissement collectif des eaux usées pour le compte de la commune. Cette redevance permet de prendre en charge les obligations qui incombent à la commune pour son service d'assainissement collectif des eaux usées.

La nouvelle surtaxe est fixée à 0,42 € HT/m³ assujetti.

Elle sera appliquée sur les factures aux usagers à compter du 1^{er} jour de la période de consommation suivant la date de notification et au plus tard le 1^{er} avril 2016.

Je vous demande de bien vouloir approuver le montant de la surtaxe communale d'assainissement qui prendra effet au 1^{er} avril 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le montant de la surtaxe communale assainissement.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20160331-2016_16-DE
Reçu le 08/04/2016

FEUILLET N° 2016/19

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 31 mars 2016

Délibération n° 2016-16

**MOTION EN FAVEUR DU PROLONGEMENT
DE LA PENETRANTE**

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 13

Date de convocation : 23 mars 2016

Date d'affichage : 23 mars 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille seize et le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI et Mesdames Nathalie DALMASSO, Muriel VITETTI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Manuela GALLY, Corinne MILLO, Messieurs Charles ROBAUT, Olivier GUIDO, Christian AUBERT, conseillers municipaux.

ABSENT représenté : Véronique OLLÉ, représentée par Madame Muriel VITETTI.

ABSENTS : Messieurs Wilfried SEGURA et Rémy PASSERON.

Secrétaire de séance : Madame Germaine MILLO.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Par arrêté du 11 février 2016, le Préfet a transféré l'autorisation de réaliser les travaux d'aménagement du lit du Paillon entre le seuil du pont Anatole France et le pont de la Plana, qui relevait des compétences du syndicat Intercommunal des Paillons, à l'association syndicale libre de propriétaires privés « les rives du Paillon ».

Ces travaux doivent permettre à cette zone d'être classée en zone bleue du plan de prévention des risques d'inondation et de devenir, ainsi, constructible sous certaines conditions, alors qu'elle est, actuellement, classée en zone rouge totalement inconstructible.

Considérant qu'une telle décision conduit à faire porter une opération d'intérêt général par une structure d'intérêts privés directement intéressée par l'aménagement futur et dont le but est, à l'évidence, de tirer le meilleur parti financier d'un tel changement par la construction annoncée de logements, de commerce, et de locaux d'activité.

Et ceci sans se préoccuper des conséquences directes ou indirectes d'un tel projet sur les possibilités de réalisation des aménagements routiers indispensables pour remédier, non seulement, aux ralentissements et embouteillages actuels mais, aussi à la forte densification de la circulation résultant des nouvelles activités envisagées sur la zone Anatole France et sur l'ensemble du territoire des Paillons.

Considérant qu'une telle opération nécessite une étude globale d'aménagement associant tous les acteurs publics et privés concernés et tenant compte des besoins en matière de circulation et de déplacements pour la Trinité et pour les Paillons, le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

ADOPTE,

DEMANDE à Monsieur le Préfet de prendre l'initiative de réunir les acteurs publics et privés concernés afin de définir les conditions des études et aménagements de la zone Anatole France.

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL

